

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

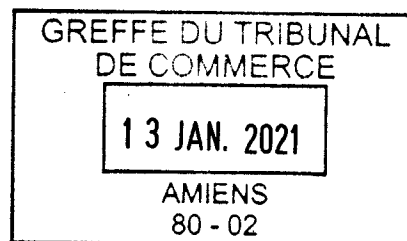
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 70019 Numéro SIREN : 329 095 905 Nom ou dénomination : A et G LENNE
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/01/2021 sous le numéro de dépôt A2021/000215

" A & G LENNE "
SAS au capital de 564.720 Euros
SIEGE SOCIAL : 80570 - DARGNIES
329.095.905 RCS AMIENS

==--==



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2020

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, le **Mercredi 30 septembre 2020**, à **14 heures**, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Arnaud **LENNE**, Président.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus de la moitié des 3.120 actions formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société « **KPMG** », régulièrement convoquée, représentée par Monsieur Fabien LEFEBVRE, commissaire aux comptes, est présente.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société
- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire et aux commissaires aux comptes,
- la feuille de présence.
- les pouvoirs et bulletins de vote,
- le texte des résolutions proposées.



Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019,
- les rapports du directoire, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- **rapport de gestion du Directoire,**
- **rapport du Conseil de surveillance,**
- **rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code du commerce,**
- **approbation de ces comptes et conventions,**
- **affectation du résultat,**
- **Examen du mandat des commissaires aux comptes.**

Puis lecture est donnée du rapport de gestion du directoire et les comptes annuels sont présentés à l'assemblée.

Lecture est ensuite donnée des rapports du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes.

Cette présentation faite, la discussion est ouverte

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

(Le reste omis jusqu'à)

DEUXIEME RESOLUTION

(Le reste omis jusqu'à)

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

(Le reste omis jusqu'à)



QUATRIEME RESOLUTION : EXAMEN DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur proposition du directoire, l'assemblée générale, décide de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, la société n'atteignant pas les seuils requis pour être dotée de commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*
* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et il a été dressé le présent procès-verbal

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a large 'X' and a final flourish.